

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DÉLIBÉRATION N° 01\_CC\_2018\_CCDS**

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SAVANES**

Séance du 27 février 2018

Date de convocation : 22 février 2018 - **2<sup>ème</sup> convocation**

L'an deux mil dix-huit et le vingt-sept février à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET

**Conseillers communautaires présents :**

François RINGUET, Stéphane ANTOINETTE, Emilie VENTURA-CLET, France CLET-COURAT, Françoise FREDOC, Wansy JEAN-FORT, Armide MATHIEU

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Christian PITTA à Emilie VENTURA-CLET

Denis BURLLOT à Wansy JEAN-FORT

Edgard CHOCHO à Stéphane ANTOINETTE

Daniel MANGAL à François RINGUET

Céline ZULEMARO à Françoise FREDOC

**Absents excusés :**

Didier BRIOLIN, Vanessa BOIS- BLANC CHASE, Gilles DUFAIL, Enrico WILLIAM, Sylvio BOCAGE, Justine SAIBOU, Isabelle NIVEAU

**Absents non excusés :**

Pierre HO-WEN-SZE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Claudine CAILLOT, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Marie JEAN-BAPTISTE, Line LETARD, Annick LEVEILLE-ARON, Jean-Claude MADELEINE, Myriam MARIN, Jacquy PIERRE-MARIE, Annie ROBINSON-CHOCHO, Cornélie SELLALI BOIS-BLANC, Jean-Marie TORVIC

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Stéphane ANTOINETTE**

**Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice**

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

«Les orientations qui vous sont présentées et dont je vous invite à débattre visent à construire un budget particulièrement **ambitieux et maîtrisé**, nécessaire à la mise en œuvre du projet de territoire de la CCDS.

Ces orientations fixées sont ainsi marquées, tout à la fois par du volontarisme dans le choix des projets, donnant à chacun un cap précis à tenir, par de la rigueur dans l'administration des dépenses et par une adaptation au contexte nouveau dans lequel nous aurons à mettre en œuvre le nouveau budget.

En effet, les domaines d'actions de notre jeune communauté de communes de ne cessent de s'élargir à l'image du changement d'échelle de l'organisation territoriale mais aussi de la montée en puissance dont notre collectivité se montre désormais capable. Ainsi, après les transferts réussis des compétences environnementales, économiques, sociales, de la compétence tourisme qui a vu la naissance du premier office de tourisme intercommunal de Guyane, nos yeux et nos services sont déjà tournés vers la compétence de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), puis celle de l'eau et l'assainissement, enfin les ZAE...

Les prévisions budgétaires de 2018 confirment donc la volonté de ces dernières années de développer une qualité de gestion tout en maintenant les grands équilibres financiers et le développement des investissements indispensables au rayonnement et à l'essor du territoire des savanes.

Or tout en garantissant, conformément à nos engagements vis-à-vis des habitants des territoires des savanes de ne comporter aucune hausse des taux d'imposition, les lourds efforts financiers entrepris vont permettre d'engager un niveau d'investissement élevé de 2 millions d'euros pour transformer et développer le territoire, et contribuer ainsi à l'amélioration du cadre de vie du cadre de vie des habitants des communes membres.

En résumé, pour être ambitieux, que cette ambition soit compatible avec les moyens réels de la collectivité, nos orientations budgétaires se devaient de respecter deux règles fondamentales :

Premièrement avoir une vision rationnelle et claire des priorités pour utiliser au mieux les ressources et de ne négliger aucun secteur d'avenir.

Deuxièmement, face aux restrictions drastiques et constantes des dotations aux collectivités, il y a une absolue nécessité d'avoir une forte exigence budgétaire, car elle seule permet de rendre aux élus la liberté de leurs choix.

Je confirme que les orientations qui nous sont présentées pour 2018 répondent bien à toutes ces exigences. »

**Le Président,**

**François RINGUET**

## **PREAMBULE**

« Le débat d'orientation budgétaire (DOB), prévu à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, a lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. »

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe est venue préciser que ce débat doit se tenir sur la base d'un rapport, qui doit présenter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que la structure et l'évolution des effectifs.

En vertu des articles D 5211-18-1 et de l'article D. 2312-3 du CGCT qui étendent aux EPCI, les obligations imposés aux communes, le contenu du DOB est défini par l'article D. 2312-3 du CGCT qui stipule que :

« A.- Le rapport .... Contient les informations suivantes :

« 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

« 2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

« 3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

« Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

« B.- Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

« 1° A la structure des effectifs ;

« 2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

«3°A la durée effective du travail dans la commune.

« Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

« Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.  
« Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au [dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984](#) portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

« C.-Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 est transmis par l'établissement public de coopération intercommunale aux maires des communes qui en sont membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen. »

En outre, le II de l'article 13 de la loi 2018-32 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2020 dispose :

« A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- 1) L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- 2) L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes ».

« L'objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre correspond à un taux de croissance annuel de 1,2 % appliqué à une base de dépenses réelles de fonctionnement en 2017, en valeur et à périmètre constant. »

« L'objectif national d'évolution du besoin annuel de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre, à - 2,6 milliards d'euros » par an de 2 018 à 2 022.

Le ROB permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Aujourd'hui, le souhait de l'équipe communautaire est d'assurer les missions confiées à la CCDS pour améliorer la qualité de vie des habitants du territoire des savanes à travers notre politique d'ordre économique, environnementale, sociale et de l'aménagement. **La priorité de l'exercice 2018 consistera d'une part à élaborer notre projet de territoire et d'autre part à procéder aux études nécessaires aux transferts de compétence de la loi Notre (ZAE, GEMAPI, Eau potable et assainissement) afin d'évaluer les charges assumées par les communes.**

Le ROB exposera tout d'abord le contexte qui présidera à l'élaboration du budget 2018, puis relatera, à travers une rétrospective, la situation financière de l'établissement depuis 2012. Conformément aux nouvelles obligations réglementaires, il présentera la situation de l'endettement et du personnel et après avoir relaté les réalisations de l'exercice 2017 proposera, enfin, les orientations pour la construction du budget 2 018 dans le périmètre des missions confiées à notre EPCI.

## **I – LE CONTEXTE**

### **A. LE CONTEXTE NATIONAL**

Contrairement aux inquiétudes de la fin 2016, l'année 2018 devrait s'ouvrir sous des meilleurs auspices. Les projections des principales entités (FMI, Banque mondiale et banques centrales des principales puissances) tablent sur une embellie de la croissance tirée par l'Asie du sud – est et la reprise américaine.

Les orientations générales du projet de loi de finances 2 018 stipule qu'il « s'inscrit dans un contexte d'amélioration de la situation économique française, une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 1,7 % étant attendue en 2017 et 2018 – contre + 0,8 % en moyenne entre 2012 et 2016. Pour autant, la croissance française demeure en deçà de la moyenne européenne ; à cet égard, les prévisions de printemps de la Commission européenne anticipent une croissance de 1,9 % en moyenne en 2017 et 2018 dans l'Union européenne.

Dans ces conditions, le projet de loi de finances vise à tirer pleinement profit d'un environnement économique plus porteur pour engager une transformation profonde de l'action publique, qui permette de libérer l'économie française, protéger les Français et investir dans une croissance durable et riche en emplois.

Le projet de loi de finances traduit la vision exposée dans le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022. La politique budgétaire conduite poursuit simultanément trois objectifs majeurs :

- **Le redressement durable des comptes publics** par la baisse de la dépense publique. La trajectoire des finances publiques repose sur une baisse de plus de trois points du poids de la dépense publique dans la richesse nationale à l'horizon 2022, qui doit permettre tout à la fois une diminution d'un point du taux de prélèvements obligatoires, un retour durable du déficit public en deçà du seuil de 3 % du PIB et une maîtrise de la dette à compter de 2019 ;

- **L'amélioration de la sincérité du budget.** Le Gouvernement a tenu à tirer toutes les conséquences de l'audit conduit par la Cour des comptes, dont les conclusions ont été publiées en juin dernier, qui a mis en lumière 4,2 Md€ de sous-budgétisations sous-jacentes à la loi de finances initiale pour 2017

- **La transformation en profondeur de nos politiques publiques.** Pour libérer l'économie, protéger les Français et investir dans une croissance durable et riche en emplois, nos politiques publiques ne doivent plus être seulement réformées mais transformées : il s'agit de promouvoir les politiques qui ont fait preuve de leur efficacité et de redéfinir celles qui ne répondent plus aux attentes des citoyens. »

Sous le quinquennat d'Emmanuel Macron outre la fin de la baisse des dotations de l'Etat (+0,4% en 2018), les finances locales devraient être réformées en profondeur avec notamment :

- la prise en charge progressive de la taxe d'habitation par l'Etat, par dégrèvement, pour 80 % des ménages,

- le transfert aux régions d'une fraction de la TVA

- la mise en œuvre d'un mécanisme contractuel d'encadrement des dépenses des plus grandes collectivités afin d'économiser 13 milliards d'euros d'ici à 2022 ; Le taux annuel d'évolution des dépenses fixé par le gouvernement est de 1,2%. En effet, « Les collectivités devront assumer 13 des 50 milliards d'euros d'économies sur la dépense publique d'ici à 2022, soit 16% de l'effort ce qui est à peu près équivalent à leur poids dans la dépense publique totale (18 %). C'est une clef de partage équitable », annonce Françoise Taheri. La sous-directrice des finances locales et de l'action économique à la DGCL, souligne que « cela ne se fera pas via une baisse de la DGF contrairement au quinquennat précédent mais par une réduction de la hausse tendancielle de la dépense ».

Une mission confiée à l'ancien Ministre Alain Richard assisté d'un ancien Préfet (ex DGCL) Dominique Bur a été lancée le 13 octobre 2017 pour préparer le futur « Pacte financier » entre l'Etat et les collectivités locales », et prévoit expressément un volet Outre-Mer.

Le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) dont le conseil constitutionnel a confirmé la conformité à la constitution le 18/01/2018, prévoit que les préfets négocieront un contrat de 3 ans avec les communes et les intercommunalités dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 60 M€ dans le compte de gestion 2016 du budget principal. Ces contrats prévoient une augmentation plafond des dépenses de fonctionnement à la hausse ou à la baisse modulée selon 3 critères :

- L'évolution de la population ou la tendance en matière de construction de logements,
- Le revenu moyen par habitant,
- L'évolution réelle des dépenses de fonctionnement sur la période 2014-2016

La prise en compte de l'un de ces critères génèrera, selon qu'il s'agit d'un bonus ou d'un malus, une modulation de 0,15 point au maximum en plus ou en moins. Les marges de souplesse ne pourront donc excéder un total de 0,45 point en dessous ou au-dessus du taux d'évolution standard des dépenses réelles de fonctionnement prévu pour la catégorie de collectivités territoriales à laquelle la structure appartient.

Une collectivité qui, ayant signé un contrat, ne respectera pas l'objectif qui lui sera fixé, se verra appliquer une "reprise financière" égale à 75% du dépassement. Une collectivité à qui le préfet proposera de signer un contrat (c'est-à-dire l'une des 340 collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 60 millions d'euros) et qui finalement rejettera cette option, se verra appliquer des conditions plus sévères. Pour elle, la reprise financière s'élèvera à 100% du dépassement constaté par rapport au taux d'évolution plafond des dépenses réelles de fonctionnement de sa catégorie. Qu'elle ait ou non signé un contrat, la grande collectivité qui ne sera pas dans les clous ne pourra pas subir un prélèvement supérieur à 2% de ses recettes réelles de fonctionnement

S'agissant plus précisément des ressources des collectivités, la LFI 2018 prévoit notamment :

- la stabilité de la dotation globale de fonctionnement ; on assiste ainsi à la fin de la baisse de la DGF des collectivités dans le cadre de leur participation à l'effort de redressement des finances publiques. En outre, la notification de la dotation sera simplifiée par publication au journal officiel d'un arrêté du ministre chargé des collectivités locales.
- A compter de 2019, la simplification et la modernisation de la gestion du FCTVA par la mise en place d'un mécanisme d'automatisation en remplacement de la gestion manuelle avec cependant, le maintien des 3 régimes de versements du FCTVA (n, n+1, n+2),
- La pérennisation de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) qui a pour vocation de soutenir les projets des communes et des EPCI à fiscalité propre dans les domaines prioritaires, avec un périmètre élargie en 2018 à, la création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires
- La consultation de la commission départementale composée d'élus locaux et de parlementaires sur les projets éligibles à la DETR dès le seuil de 100 000 € contre 150 000€ antérieurement,

- Un abondement de la dotation destinés aux titres sécurisés de 18 M€ à 40 M€ en raison de l'extension du dispositif aux demandes de cartes nationales d'identité,
- L'abondement de 1 M€ du fonds d'aide au relogement d'urgence qui permet aux communes de secourir les occupants d'habitations qui présentent un danger pour la santé ou la sécurité,
- La progression de 110 M€ de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de 90 M€ de la dotation de solidarité rurale (DSR),
- L'extension à toutes les communes dont la population est comprise entre 5 000 et 9 999 habitants, du bénéfice potentiel de la dotation politique de la ville (DPV – 150 M€ en 2 017)
- Pour les communes de Guyane : un abondement de 1,5 M€ de la dotation d'aménagement, qui sera versé aux communes aurifères,
- A compter de 2018, que les ressources du FPIC seront plafonnées à 1 milliards d'€. Les perspectives d'évolution du fonds à 2% des recettes fiscales des communes sont ainsi abandonnées,
- La possibilité pour les EPCI à FPU de bénéficier d'une bonification de leur dotation d'intercommunalité dès lors qu'elles exercent 8 compétences au lieu de 9,
- La possibilité de majorer de 40%, l'indemnité de fonction des exécutifs locaux (maires, présidents d'EPCI, de collectivités territoriales...) de plus de 100 000 habitants. Cette majoration sera à imputer sur les indemnités des autres élus de la collectivité,
- La possibilité jusqu'au 15 février 2 018, pour les EPCI compétents pour la GEMAPI depuis le 01/01/2018, de voter la taxe spécifique au financement de la compétence (antérieurement la date limite était fixée au 01/10/2017 alors que les EPCI n'étaient pas encore compétents,
- Le dégrèvement en 3 ans de la taxe d'habitation due sur les résidences principales (30% en 2018, 65% en 2019, 100% en 2020) pour les personnes bénéficiant d'un revenu fiscal de référence inférieur à 27 000 € (personne seule) ou 43 000 € (couples) avec un relèvement du revenu de 6 000 € par demi-part supplémentaire. Le mécanisme de dégrèvement garantit la compensation totale aux collectivités. L'évolution des valeurs locatives serait prise en compte au fil du temps, avec les taux et abattements de 2017. Les collectivités pourront accroître le taux de la taxe d'habitation mais le supplément devra être acquitté par le contribuable sauf si l'évolution relève de phénomènes de lissage, convergence...,
- L'élargissement de l'assiette de l'IFER aux réseaux de communications électroniques en fibre optique ou câble coaxial accompagnée d'une baisse des tarifs afin que les prélèvements globaux sur les opérateurs soient stables. La durée d'exonération des lignes à très haut débit passe de 3 à 5 ans,
- L'extension de la taxe de séjour, aux établissements non classés ou en attente de classement. Le tarif applicable est compris entre 1% et 5% du prix de la nuitée plafonné au tarif le plus élevé mis en place par la collectivité ; le dispositif sera mis en place en 2019 avec instauration de la taxe avant le 01/10/2018.
- Réserve le bénéfice du fonds de soutien au développement des activités périscolaires aux EPCI et communes dont les écoles continues à être organisées sur 9 demi-journées d'enseignement par semaine ou 8 demi-journées comprenant 5 matinées.

## 2. Le contexte local

La loi Notré a prévu des transferts des communes membres vers les établissements de coopération intercommunale ; certaines sont effectives depuis le 1er janvier 2017 et sont parfois en cours de transfert effectif, d'autres sont prévus en 2018 (GEMAPI) où le seront à moyen terme (eau et assainissement, traitement des déchets à compter de 2020). Pour ce qui concerne le transfert des ZAE normalement effectué en 2017, on pourrait s'interroger sur le maintien aux communes de la ressource du FRDE, normalement consacrée à financer le soutien au développement économique. Il convient de rappeler que les EPCI partagent 20% de ce fonds logé dans le budget de la CTG en présentant des dossiers alors que les communes bénéficient de manière automatique de 80% de la ressource au prorata de leur population.

Par ailleurs, deux dispositions de la loi sur l'égalité réelle des outre mers devraient continuer à améliorer de manière significative les finances des communes de Guyane :

- la première concerne le transfert aux communes en 3 ans des 27 M€ d'octroi de mer versés jusqu'alors au Conseil général et depuis 2016 à la Collectivité territoriale de Guyane ; ce transfert se fait par tiers depuis 2017 (9 M€ en 2017, 18 M€ en 2018, 27 M€ à compter de 2 019) et sera réparti entre les communes au prorata de leur population
- la prise en compte pour le calcul de la DGF des 8 communes aurifères de Guyane, d'un coefficient de majoration de la population afin de tenir compte de l'impossibilité de recenser de manière exhaustive les populations de ces territoires ; La mesure est dotée en 2018 de 1,5 M€,

Pour 2018, le plan d'urgence prévoit :

- 15 M€/an de dotations de l'Etat pour les constructions scolaires contre 10 M€/an antérieurement,
- 50 M€ de dotation à la CTG au titre du RSA jusqu'en 2019.

En outre, la CTG est dotée à titre exceptionnelle en 2018 d'un concours de 30 M€ qu'elle a utilisé pour financer le solde du reste à charge sur le RSA. L'annonce du président de la République de recentraliser le RSA devrait permettre à la collectivité majeure de redresser sa situation financière afin de mieux soutenir le développement économique et social du territoire.

Enfin et dans le cadre du calcul des dotations versées aux collectivités (DGF, octroi de mer...) la population de la Guyane a été officialisée au titre de l'exercice 2018 de la manière suivante :

Communes	2017	%	2018
Régina	968	-2,27%	946
Saint-Georges	3 960	1,52%	4 020
Ouanary	147	12,24%	165
Camopi	1 751	1,03%	1 769
<b>Sous total bloc CCEG</b>	<b>6 826</b>	<b>1,08%</b>	<b>6 900</b>
Cayenne	55 817	3,22%	57 614
Macouria	11 209	4,55%	11 719
Matoury	31 934	1,54%	32 427
Remire-Montjoly	21 787	10,05%	23 976
Roura	3 537	4,98%	3 713
Montsinéry-Tonnegrande	2 477	-0,16%	2 473
<b>Sous total bloc CACL</b>	<b>126 761</b>	<b>4,07%</b>	<b>131 922</b>
Iracoubo	1 931	-2,74%	1 878
Kourou	25 868	1,36%	26 221
Sinnamary	2 984	-0,90%	2 957
Saint-Élie	119	-20,17%	95
<b>Sous total bloc CCDS</b>	<b>30 902</b>	<b>0,81%</b>	<b>31 151</b>
Mana	9 916	3,28%	10 241
Saint-Laurent-du-Maroni	44 169	-1,29%	43 600
Saül	148	1,35%	150
Maripasoula	10 984	7,94%	11 856
Grand-Santi	6 656	4,70%	6 969
Apatou	8 040	4,86%	8 431
Awala-Yalimapo	1 364	1,10%	1 379
Papaïchton	6 572	10,56%	7 266
<b>Sous total bloc CCOG</b>	<b>87 849</b>	<b>2,33%</b>	<b>89 892</b>
<b>Total</b>	<b>252 338</b>	<b>2,98%</b>	<b>259 865</b>

Nonobstant la problématique de la qualité du recensement pointée par les élus, les données font apparaître que :

- La population des trois quarts des communes de la CCDS est en recul rendant compte du problème aigu d'attractivité de ce territoire et donc de l'acuité d'un projet de territoire,
- la dynamique démographique la plus forte se rencontre sur le territoire de la CACL avec des communes très attractives (Remire-Montjoly est la troisième commune de Guyane en terme de taux d'évolution de la population) (+10,05%),
- L'évolution de la population demeure forte sur la CCOG (+2,33%) mais pour la première fois, la population de Saint-Laurent recule ; Cette évolution rapprochée de celle de la CACL pourrait rendre compte d'une part de transferts de population entre ces deux blocs en relation avec le degré d'équipement des territoires et d'autre part, pose le problème de la saturation des équipements du territoire de la CACL qui n'ont pas été dimensionnés pour un tel effort. La dynamique démographique des «communes du fleuve» demeure cependant importante.
- La CCEG demeure un bloc atypique.

Sur la base des populations municipales, le transfert des 18 M€ d'OM en 2018 pourrait se ventiler comme suit entre les communes :

<b>Communes</b>	<b>2018</b>	<b>Transfert OM</b>
Régina	946	65 526,33
Saint-Georges	4 020	278 452,27
Ouanary	165	11 429,01
Camopi	1 769	122 532,85
<b>Sous total bloc CCEG</b>	<b>6 900</b>	<b>477 940</b>
Cayenne	57 614	3 990 733,65
Macouria	11 719	811 736,86
Matoury	32 427	2 246 112,40
Remire-Montjoly	23 976	1 660 739,23
Roura	3 713	257 187,39
Montsinéry-Tonnegrande	2 473	171 296,63
<b>Sous total bloc CACL</b>	<b>131 922</b>	<b>9 137 806</b>
Iracoubo	1 878	130 082,93
Kourou	26 221	1 816 243,05
Sinnamary	2 957	204 821,73
Saint-Élie	95	6 580,34
<b>Sous total bloc CCDS</b>	<b>31 151</b>	<b>2 157 728</b>
Mana	10 241	709 360,63
Saint-Laurent-du-Maroni	43 600	3 020 029,63
Saül	150	10 390,01
Maripasoula	11 856	821 226,41
Grand-Santi	6 969	482 719,87
Apatou	8 431	583 987,84
Awala-Yalimapo	1 379	95 518,83
Papaïchton	7 266	503 292,09
<b>Sous total bloc CCOG</b>	<b>89 892</b>	<b>6 226 525</b>
<b>Total</b>	<b>259 865</b>	<b>18 000 000</b>

## **II – LA RETROSPECTIVE 2012 -2 016**

### **A – les recettes**

**Des recettes nettes<sup>1</sup> qui ont fortement progressé** sur la période 2012-2016 (1,9 M€ en 2012 ; 8,3 M€ en 2016) compte tenu :

- des transferts de compétences (déchets – social).
- De la mise en place en 2016 de la taxe d'habitation au taux de 3% qui a permis à la collectivité d'obtenir 1 M€ de recettes supplémentaires,
- De la perception de 1 M€ de recettes fiscales exceptionnelles en 2016 compte tenu de rappels effectués auprès de quelques entreprises
- Le repli des recettes en 2015 (-3,22%) résulte de la baisse de la DGF de base

<sup>1</sup>Nettes des atténuations de produits (fiscalité collectée par la CCDS et reversée à l'Etat (FNGIR) et aux communes membres (attribution de compensation).

	2012	%	2013	%	2014	%	2015	%	2016
Produits d'exploitation	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Impôts et taxes	10 357 644	45,99	15 121 315	-1,29	14 925 514	0,25	14 963 185	23,15	18 427 658
Dotations - participations	3 334 866	-2,15	3 263 211	16,26	3 793 945	-6,90	3 532 297	-13,44	3 057 644
Produits de gestion courante	0	0,00	1 610	58,61	2 553	1466,51	39 996	-70,01	11 996
Atténuation de produits	11 766 233	16,68	13 729 265	-4,03	13 176 613	-0,06	13 168 845	0,32	13 211 588
<b>Recettes réelles nettes de fonctionnement</b>	<b>1 926 277</b>	<b>141,76</b>	<b>4 656 871</b>	<b>19,08</b>	<b>5 545 399</b>	<b>-3,22</b>	<b>5 366 633</b>	<b>54,39</b>	<b>8 285 710</b>
Production immobilisée	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Production stockée	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>1 926 277</b>	<b>141,76</b>	<b>4 656 871</b>	<b>19,08</b>	<b>5 545 399</b>	<b>-3,22</b>	<b>5 366 633</b>	<b>54,39</b>	<b>8 285 710</b>

Les recettes se ventilent principalement entre la fiscalité directe et les dotations de l'état.

#### La fiscalité directe se présente comme suit :

Bases fiscales											
	2011	%	2012	%	2013	%	2014	%	2015	%	2016
Taxe d'habitation (TH)	13 405 000	0,21%	13 433 000	2,93%	13 827 000	4,79%	14 489 000	0,99%	14 633 000	2,74%	15 033 584
Taxe foncier bâti (TFB)	40 200	816 41,29%	32 860 000	5,65%	34 715 000	2,19%	35 476 000	1,22%	35 909 000	0,56%	36 110 544
Taxe foncier non bâti (TFNB)	335 500	5,84%	355 100	1,77%	361 400	2,57%	370 700	1,29%	375 500	5,75%	397 104
Cont. Fonc. Des entrep. (CFE)	33 219 000	3,61%	34 417 000	2,72%	35 352 000	1,23%	35 786 000	1,17%	36 205 234	2,39%	37 070 050
Taux d'imposition											
	2011	%	2012	%	2013	%	2014	%	2015	%	2016
Taux TH	12,28%	0,00%	12,28%	0,00%	12,28%	0,00%	12,28%	0,00%	12,28%	0,00%	12,28%
Taux TFB	0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%	NS	3,00%
Taux TFNB	3,46%	0,00%	3,46%	0,00%	3,46%	0,00%	3,46%	0,00%	3,46%	0,00%	3,46%
Taux CFE	24,56%	0,00%	24,56%	0,00%	24,56%	0,00%	24,56%	0,00%	24,56%	0,00%	24,56%
Produit fiscal											
	2011	%	2012	%	2013	%	2014	%	2015	%	2016
Taxe d'habitation (TH)	1 646 134	0,21%	1 649 572	2,93%	1 697 956	4,79%	1 779 249	0,99%	1 796 932	2,74%	1 846 124
Taxe foncier bâti (TFB)	0		0		0		0		0		1 083 316
Taxe foncier non bâti (TFNB)	11 608	5,84%	12 286	1,77%	12 504	2,57%	12 826	1,29%	12 992	5,75%	13 740
Cont. Fonc. Des entrep. (CFE)	8 158 586	3,61%	8 452 815	2,72%	8 682 451	1,23%	8 789 042	1,17%	8 892 005	2,39%	9 104 404
<b>Produit fiscal</b>	<b>9 816 329</b>	<b>3,04%</b>	<b>10 114 674</b>	<b>2,75%</b>	<b>10 392 911</b>	<b>1,81%</b>	<b>10 581 117</b>	<b>1,14%</b>	<b>10 701 930</b>	<b>12,57%</b>	<b>12 047 585</b>
FER	257 411	5,432%	397 244	-35,05%	257 993	2,38%	26 4 136	1,05%	26 6 913	1,25%	270 261
TASCOM		#DIV/0!	64 584	3,48%	66 833	8,25%	72 350	-4,30%	69 239	11,15%	76 957
Taxe addit Fnb	60 415	2,92%	62 180	1,53%	63 129	2,68%	64 822	1,34%	65 688	-0,05%	65 657
CVAE	1 161 998	15,83%	1 345 971	34,49%	1 810 161	-4,98%	1 719 950	-4,63%	1 640 306	32,48%	2 173 004
DCRTP	511 447	0,00%	511 447	-2,86%	496 817	-2,84%	482 699	0,00%	482 699	0,00%	482 699
Allocations compensatrices	57 911	303,16%	233 473	93,72%	452 276	-4,78%	430 642	7,47%	462 809	-57,03%	193 887
Produits TH/TFNB transférés	1 655 028										
<b>Autres produits fiscaux</b>	<b>3 704 210</b>	<b>-29,41%</b>	<b>2 614 899</b>	<b>20,36%</b>	<b>3 147 214</b>	<b>-3,58%</b>	<b>3 034 599</b>	<b>-1,55%</b>	<b>2 987 654</b>	<b>9,37%</b>	<b>3 267 465</b>
<b>Fiscalité totale</b>	<b>13 520 539</b>	<b>-5,85%</b>	<b>12 729 573</b>	<b>6,37%</b>	<b>13 540 125</b>	<b>0,56%</b>	<b>13 615 716</b>	<b>0,54%</b>	<b>13 689 584</b>	<b>11,87%</b>	<b>15 315 050</b>
FNGR	2 343 506	0,00%	2 343 506	-0,62%	2 328 876	-0,49%	2 317 358	0,00%	2 317 358	0,00%	2 317 358
Allocations compensatrices	10 851 486	0,00%	10 851 486	0,00%	10 851 486	0,00%	10 851 486	0,00%	10 851 486	0,00%	10 851 486
Autres		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	3 4 879	-23,89%	26 546	61,02%	42 744
<b>Fiscalité reversée</b>	<b>13 194 992</b>	<b>0,00%</b>	<b>13 194 992</b>	<b>-0,11%</b>	<b>13 180 362</b>	<b>0,18%</b>	<b>13 203 723</b>	<b>-0,06%</b>	<b>13 195 390</b>	<b>0,12%</b>	<b>13 211 588</b>
<b>Produit fiscal net</b>	<b>325 547</b>	<b>-242,97%</b>	<b>-465 419</b>	<b>-177,30%</b>	<b>359 763</b>	<b>14,52%</b>	<b>411 993</b>	<b>19,95%</b>	<b>494 194</b>	<b>325,63%</b>	<b>2 103 462</b>
TEOM											
	2011	%	2012	%	2013	%	2014	%	2015	%	2016
Bases TEOM	15 091 073	2,24%	15 428 978	6,62%	16 449 762	4,69%	17 220 944	2,07%	17 576 816	2,22%	17 966 772
Taux moyen TEOM	11,92%	0,42%	11,97%	0,00%	11,97%	0,00%	11,97%	0,00%	11,97%	0,00%	11,97%
Produit TEOM	1 798 856	2,67%	1 846 849	6,62%	1 969 037	4,69%	2 061 347	2,07%	2 103 945	2,22%	2 150 623
<b>Total fiscalité perçue</b>	<b>2 124 403</b>		<b>1 381 430</b>		<b>2 328 800</b>		<b>2 473 340</b>		<b>2 598 139</b>		<b>4 254 084</b>



Sur la période 2012-2016, les bases fiscales sont dynamiques (+10% sur la TH, +18% sur la TFB, +16,5% sur la TEOM, +8% sur la CFE) ;

Les taux d'imposition sont restés constants et ce n'est qu'en 2016 que le foncier bâti dont la base est à la fois la plus élevée et la plus dynamique, a été imposée au taux de 3%.

Cela a permis à la collectivité de gagner 1 M€ de plus de fiscalité directe dans un contexte où la fiscalité reversée constituée du FNGIR (2,3 M€) et des attributions de compensation (10,8 M€), est très élevée;; Aussi, jusqu'en 2015, la collectivité se trouve dans la situation paradoxale où abstraction faite de la TEOM, elle reverse la quasi-totalité de la fiscalité qu'elle collecte.

La DGF constitue le poste principal des dotations-participations et ressort ainsi :

	2012	2013	2014	2015	2016
Dotation d'intercommunalité	2 030 360	864 818	854 432	708 967	531 650
Dotation de compensation	464 040	1 831 104	1 811 216	1 771 687	1 737 404
<b>Total DGF</b>	<b>2 494 400</b>	<b>2 695 922</b>	<b>2 665 648</b>	<b>2 480 654</b>	<b>2 269 054</b>

La dotation de base se replie en 2015 compte tenu du fort recul du CIF (53% en 2013- 18% en 2015) au regard du niveau des AC qui traduit une faible intégration communautaire ;

Cependant, à compter de 2018 et en dépit de la forte croissance de la fiscalité directe d'une des communes membres en 2015 et de la croissance démographique modérée sur le territoire des savanes, la situation devrait s'améliorer compte tenu :

- De la suppression de la participation à l'effort de redressement des finances publiques,
- Des transferts de compétences qui devraient entraîner un repli des attributions de compensation et donc devraient contribuer à l'amélioration du CIF de la CCDS et de sa DGF,

Dans le même temps, **les dépenses augmentent** de manière importante (+237%), et en particulier en 2013 (+168,23 % par rapport à 2014) lors du transfert de la compétence de gestion des déchets et en 2015 (+16,45 % par rapport à 2014) au transfert des agents du CIASS (compétence sociale). Les dépenses stagnent en 2016 (+0,61%) compte tenu de :

- La croissance des charges de personnel (+10%) compte tenu du renforcement des effectifs (déchets, encadrement...)
- Compensée par le repli des charges à caractère général (contrats sur les déchets...)

	2012	%	2013	%	2014	%	2015	%	2016
Charges de personnel	124 116	-0,02	124 093	278,50	469 695	288,92	1 826 719	9,92	2 007 924
Charges à caractère général	190 605	1481,98	3 015 319	10,95	3 345 624	-2,03	3 277 597	-4,27	3 137 485
Atténuation de charges	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	4 927
Autres charges de gestion courante	74 022	-5,37	70 046	69,06	118 418	36,45	161 583	-20,45	128 545
Contributions obligatoires	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Participations	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Subventions	1 203 000	-11,89	1 060 000	-2,83	1 030 000	-94,21	59 602	49,65	89 195
Pertes sur créances irrécouvrables	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
<b>Dépenses réelles nettes de fonctionnement</b>	<b>1 591 743</b>	<b>168,23</b>	<b>4 269 458</b>	<b>16,26</b>	<b>4 963 738</b>	<b>7,29</b>	<b>5 325 501</b>	<b>0,61</b>	<b>5 358 222</b>

Au regard de la progression plus rapide des dépenses, la collectivité est victime d'un effet de ciseaux et enregistre une dégradation de ses résultats avec une CAF négative dès 2014 (-1,2 M€ compte tenu du remboursement de frais à des communes membres) qui ne s'inversent en 2016 qu'au regard de la pression fiscale supplémentaire et des produits fiscaux exceptionnels.

	2012	%	2013	%	2014	%	2015	%	2016
Résultat de gestion	334 534	15,81	387 413	50,14	581 661	-92,93	41 132	7017,30	2 927 489
Résultat de l'exercice	1 234 093	-82,96	210 307	-693,86	-1 248 921	-75,03	-311 838	-898,98	2 491 512
Capacité d'autofinancement	1 234 093	-82,87	211 445	-680,05	-1 226 478	-77,31	-278 304	-1024,70	2 573 484

Le tableau de financement fait apparaître les éléments suivants :

	2012	%	2013	%	2014	%	2015	%	2016
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>1 234 093</b>	<b>-82,87</b>	<b>211 445</b>	<b>-680,05</b>	<b>-1 226 478</b>	<b>-77,31</b>	<b>-278 304</b>	<b>-1024,70</b>	<b>2 573 484</b>
Remb. capital des emprunts	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	49 239
<b>Capacité d'autofinancement nette</b>	<b>1 234 093</b>	<b>-82,87</b>	<b>211 445</b>	<b>-680,05</b>	<b>-1 226 478</b>	<b>-77,31</b>	<b>-278 304</b>	<b>-1007,01</b>	<b>2 524 245</b>
Dotations, fonds divers et réserves	0	0,00	0	0,00	180 685	-26,39	133 004	-62,41	49 999
Subventions d'investissement reçues	64 221	131,85	148 893	551,19	969 580	-84,55	149 807	9,45	163 960
Opérations sous mandat (recettes)	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Autres versements ou remboursements	0	0,00	38 030	59,67	60 723	-70,42	17 960	-100,00	0
<b>Recette réelles d'investissement</b>	<b>64 221</b>	<b>191,06</b>	<b>186 924</b>	<b>547,85</b>	<b>1 210 988</b>	<b>-75,16</b>	<b>300 771</b>	<b>-28,86</b>	<b>213 959</b>
Immobilisations incorporelles	0	0,00	0	0,00	33 215	261,43	120 050	-12,54	105 000
Immobilisations corporelles	43 719	2469,46	1 123 347	-25,27	839 453	-61,39	324 150	33,56	432 938
Immobilisations en cours	0	0,00	60 723	-93,64	3 860	-100,00	0	0,00	0
Subventions investissement et équip. versées	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	381 176
Opérations sous mandat	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Autres dépenses d'investissement	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>43 719</b>	<b>2608,35</b>	<b>1 184 069</b>	<b>-25,97</b>	<b>876 528</b>	<b>-49,32</b>	<b>444 200</b>	<b>106,91</b>	<b>919 115</b>
Solde invest. (hors cap. emprunt et CAF)	20 502	#####	-997 146	-133,54	334 460	-142,88	-143 429	391,64	-705 155
<b>Besoin de financement (si négatif)</b>	<b>1 254 595</b>	<b>-162,63</b>	<b>-785 701</b>	<b>13,53</b>	<b>-892 018</b>	<b>-52,72</b>	<b>-421 733</b>	<b>-531,34</b>	<b>1 819 090</b>
Emprunts mobilisés	0	0,00	0	0,00	0	0,00	1 600 000	-100,00	0
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>1 254 595</b>	<b>-162,63</b>	<b>-785 701</b>	<b>13,53</b>	<b>-892 018</b>	<b>-232,09</b>	<b>1 178 267</b>	<b>54,39</b>	<b>1 819 090</b>

La caf nette qui était négative en 2014 et 2015 redevient positive à 2,6 M€ en 2016.

En 2015, la collectivité mobilise un prêt de 1,6 M€ à des conditions douces (taux d'intérêt de 1,60%).

Le fonds de roulement progresse de 1,4 M€ en 2014 à 2,6 M€ en 2015 puis 4,4 M€ en 2016.

### III – LA SITUATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

La situation provisoire de l'exercice 2017 fait apparaître les résultats suivants :

<b>Fonctionnement</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>2 017</b>
011	Charges à caractère général	4 189 972,95
012	Charges de personnel	1 950 480,75
014	Atténuation de produits	13 260 453,00
65	Charges de gestion courante	195 898,73
	<i>Obligatoires</i>	<i>147 398,73</i>
	<i>Subventions</i>	<i>48 500,00</i>
66	Charges financières	24 415,11
67	Charges exceptionnelles	31 359,72
042	Dotations aux amortissements	233 654,45
<b>Total dépenses</b>		<b>19 886 234,71</b>
	Solde d'exécution	
013	Atténuations de charges	9 824,00
70	Produits d'exploitation	
73	Impôts et taxes	17 087 807,00
74	Dotations et participations	3 000 412,28
75	Produits de gestion courante	30 415,06
77	Produits exceptionnels	2 500,94
78	Reprise sur amortissements	4 944,24
<b>Total recettes</b>		<b>20 135 903,52</b>
<b>Résultat</b>		<b>249 668,81</b>
<b>CAF</b>		<b>478 379,02</b>
<b>CAF nette</b>		<b>378 715,99</b>
<b>Investissement</b>		
16	Remb. emprunt	99 663,03
20	Immob. Incorporelles	60 313,35
21	Immob. Corporelles	496 096,31
23	immob. En cours	152 814,67
040	Amortissements	4 944,24
<b>Total dépenses</b>		<b>813 831,60</b>
10	Dotations, subventions	68 412,71
13	Subvention d'investissement	188 129,06
16	Emprunts	
23	Immob. En cours	
040	Amortissement	233 654,45
	Résultat	249 668,81
<b>Total recettes</b>		<b>739 865,03</b>
<b>Solde d'investissement</b>		<b>- 73 966,57</b>
<b>Besoin de financement</b>		<b>640 202,00</b>
<b>Variation fonds de roulement</b>		<b>- 73 966,57</b>
<b>FR initial</b>		<b>4 430 233,86</b>
<b>FR final</b>		<b>4 356 267,29</b>
<b>Encours de dette</b>		<b>1 451 097,90</b>
<b>Ratio de désendettement ( en années)</b>		<b>3,03</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>		<b>2,38%</b>

### IV – LES REALISATIONS DE L'EXERCICE 2017

La CCDS a su contribuer à l'amélioration du cadre de vie des habitants des communes membres par la mise en œuvre d'actions de proximité et de coordination à travers sa politique environnementale, économique et sociale.

Dans le cadre des objectifs d'harmonisation et d'optimisation des prestations de service, l'année 2017 a été marquée par la mise en œuvre de nouveaux services, l'amélioration des conditions générales des prestations de service, le renforcement du parc de poubelles, des actions de communication/sensibilisation...

## GESTION DES DECHETS

### Pré-collecte / Collecte

Afin d'accompagner l'amélioration de la qualité des prestations, des campagnes de dotation de matériels de pré-collecte des déchets ménagers et assimilés ont été menées au cours de l'année 2017 et devront se poursuivre en 2018 sur l'ensemble du territoire communautaire.

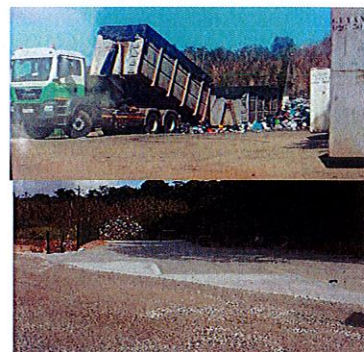


Outre cette action, une attention particulière a été portée au déploiement de la collecte sélective des emballages et du verre dont le lancement du dispositif a été effectif en avril 2017 pour les communes de Kourou, Sinnamary et Iracoubo et en décembre 2017 pour la commune de Saint-Elie. La CCDS compte désormais 90 bornes et 6 dispositifs tri répartis sur tout le territoire. Les premiers résultats de collecte présentent 4,10 kg/hab. an de recyclables collectés sur l'année 2017.



### Traitement

Faisant suite à la décision préfectorale de fermeture de la décharge de Pariacabo, des travaux relatifs à l'aménagement de l'ancienne déchèterie de Kourou ont été menés afin d'améliorer les conditions de transfert des déchets. Ceci dans l'attente de la réalisation du centre de transfert définitif. Désormais, la cession par le CNES d'un foncier dédié au centre du transfert ayant été approuvé en septembre, l'étude de réhabilitation de la décharge de Pariacabo est en cours d'exécution. La mission de maîtrise d'œuvre et le marché de travaux de réhabilitation de l'ensemble du site sont programmés pour l'année 2018.

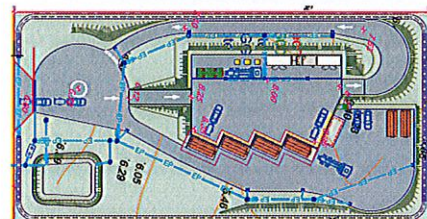
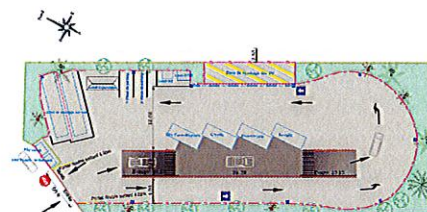


Enfin, s'agissant des orientations « traitement », la consultation relative à une étude d'opportunité et création d'une nouvelle Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) lancée en 2017 (infructueuse) sera reconduite en 2018. La finalité étant d'apporter au conseil communautaire des éléments d'aide à la décision permettant de statuer sur le choix de la solution de traitement à retenir sur le territoire de la CCDS, à court, moyen et plus long terme.

### Ouvrages

Le service gestion déchet prévoit la construction d'un réseau de trois (3) déchèteries et une (1) unité de transfert sur l'ensemble du territoire. Dès lors, l'année 2017 a été marquée par la cession des différents fonciers en faveur de la CCDS et par la réalisation de toutes les études géotechniques, topographiques, missions générales de maîtrise d'œuvre relatifs à la construction de ces ouvrages.

Enfin, le pont bascule destiné à deux des ouvrages à venir sur Kourou est d'ores et déjà installé provisoirement en entrée de l'ancienne décharge de Pariacabo pour contrôler le transfert des déchets ménagers et assimilés vers le site des Maringouins.



### Etudes

Afin d'accompagner la CCDS dans l'exercice de cette compétence, la CCDS a lancé de nombreuses études à savoir :

- étude de valorisation des déchets organiques,
- étude d'instauration de la redevance spéciale (RS),
- étude réhabilitation décharge de Saint-Elie
- étude post-réhabilitation des décharges réhabilitées des décharges de Sinnamary/Iracoubo,
- analyse des coûts du service gestion déchet
- l'étude de valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés /co-partenaires

Ces études en cours d'exécution, ont pour finalité d'apporter des éléments d'aides à la décision aux élus communautaire sur la solution de valorisation des déchets organiques à retenir sur la CCDS, la recherche de financement complémentaire à la TEOM par la mise en application de la RS avec ses modalités, le suivi environnemental des décharges réhabilitées, l'évaluation de reprise des travaux des décharges réhabilitées de Sinnamary et Iracoubo et l'opportunité d'une unité de valorisation énergétique des déchets sur la CCDS.

## ASSAINISSEMENT

Par décision communautaire n°41/CC/2015/CCDS du 23 juillet 2015, a été actée par décision communautaire du 23 juillet 2015, la création du SPANC (service public d'assainissement non collectif) intercommunal de la CCDS. Dès lors, le SPANC a été limité à la réalisation des missions de contrôles et de diagnostics d'installation via un prestataire de service.

L'année 2017 a été marquée :

- par la délibération instaurant la tarification des missions du SPANC (n°50/CC/2017/CCDS du 25 septembre 2017) avec une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018
- l'instauration d'un règlement SPANC conformément aux missions qui seront réalisées
- l'instauration de formulaires de demande d'intervention (diagnostic, étude conformité)
- la validation de la création du budget annexe M49
- la poursuite des missions obligatoires du SPANC assurée par un prestataire.

Aussi, au vu du transfert à venir des compétences intégrales eaux et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la priorité a été donnée au lancement de l'étude d'accompagnement au transfert de ces compétences. L'étude a été lancée en fin d'année 2017 et la recherche de financement a permis d'accompagner la collectivité à hauteur de 90% d'aides publiques.

## ENERGIE

Par délibération du 6 décembre 2014 (n°108-CC/2014/CCDS), a été définie comme un enjeu communautaire de la Communauté des Communes des Savanes **l'énergie.**

Dès lors, l'année 2017 a été marquée par les travaux préliminaires (recueil et compilation données consommation électrique des communes et de la CCDS, visites de terrain...) relatifs à la réalisation de pré-diagnostics énergétiques des bâtiments communaux des communes membres et de ceux de la CCDS.

Outre ces actions, dans le cadre de l'intérêt communautaire « soutien aux projets et promotion énergies renouvelables auprès des particuliers », la fin d'année 2017 a été marquée par le lancement de l'opération Savann'Eco afin d'accompagner les particuliers dans l'acquisition d'équipements électriques et électroménagers froid domestique de classes A++/A+++.

Enfin, l'étude relative au schéma d'éclairage public intercommunal a été lancée en cours d'année 2017. Les résultats sont attendus au cours de l'année 2018.



### Actions réalisées dans le cadre du développement du territoire :

- Gal des Savanes : mise en œuvre du dispositif par l'accueil des porteurs de projet, la tenue de permanences (Kourou, Sinnamary, Iracoubo, Salon du Tourisme...)
- Actions partenariales avec la CCIG sur le territoire des savanes : Rdv de l'Eco (réunion d'informations cyclique pour les acteurs socio-professionnels, mise en place de l'office de Tourisme Intercommunal,.....
- L'aménagement des sites et plans d'eau du territoire des savanes : l'opération d'aménagement de 4 criques (Organabo, Morpio, Canceler et Parforce) a débuté par l'analyse et le diagnostic des sites, une étude de faisabilité et la désignation de l'équipe de Maître d'œuvre, de contrôle technique et de CSPS.
- L'adhésion au groupement de Commande avec l'EPFA Guyane et la Commune de Sinnamary en vue de définir un schéma d'aménagement du port de pêche à Sinnamary.
- La création de l'Office de Tourisme Intercommunal.
- Participation au salon du TOURISME ET DES LOISIRS : prix du stand le plus accueillant
- Participation au salon NAUTIQUE à Paris

#### Projets en cours :

- Prise de participations au capital de la Société Publique Locale pour l'Aménagement Numérique de la Guyane (SPLANG) notamment pour résoudre la couverture des zones blanches (RN1 entre Kourou et Sinnamary, alentours d'Iracoubo...).
- L'étude des besoins en équipements sportifs du Territoire des Savanes à l'horizon 2023.

Projets en attente de financement : la Maison de la production locale, Groupement d'entrepreneurs, Maison d'Economie Sociale et solidaire, Fisac – Revitalisation commerciale

#### Actions réalisées par les services aux populations :

- Réalisation de prestation de service d'aide à domicile : 33 bénéficiaires dont
  - o Kourou : 12
  - o Sinnamary : 13
  - o Iracoubo : 8
- Réalisation de l'analyse des besoins sociaux sur le territoire des savanes : 22 950€
- Attribution des aides facultatives : 15 bénéficiaires
- Coupe des savanes – football : 12 500 euros
- Grand prix des savanes - cyclisme : 50 000 euros
- Forum sur l'addictologie : 686€
- Attribution de subventions sportives à diverses associations pour un montant de 23 000 euros
- Attribution de subventions culturelles à diverses associations pour un montant de 33 500 euros

#### **V – LA SITUATION DE L'ENDETTEMENT**

En 2015, la CCDS a mobilisé un prêt de 1 600 000€ auprès de l'AFD au taux fixe de 1.6%.

Le capital restant dû au 31/12/2017 était de 1 451 097.90€ et compte tenu des remboursements qui seront effectués au cours de l'exercice 2018 le capital restant à amortir serait de 1 349 833.88€ :

Date de l'échéance	Capital restant à amortir	Intérêts théoriques	Amortissements	Remboursement
31/03/2018	1 451 097.90	11 608.78	50 430.29	62 039.07
30/09/2018	1 400 667.61	11 205.34	50 833.73	62 039.07

## VI – LA SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES

En matière de Ressources Humaines, la CCDS a poursuivi sa politique ambitieuse en faveur des services publics et des agents intercommunaux tout en assurant, comme au cours des exercices précédents, la maîtrise de l'évolution de ses dépenses.

Globalement en 2017, la CCDS a rémunéré près d'une cinquantaine d'agents permanents et 10 agents civiques pour un montant de 1 908 851.87€ soit 94.33% du budget. Ce budget représente 9.21% des dépenses de fonctionnement et 44% de ses effectifs évoluent dans le domaine administratif, 32% dans le social et 24% dans la direction de l'environnement. En comparaison à l'exercice 2016, on enregistre une baisse de -4.89% soit 114 583.13€ qui équivaut à des postes budgétisés mais non pourvus notamment les emplois de responsable des ressources humaines et de chargé de mission en informatique.

Durant l'année, les salaires ont été impactés par l'effet du GVT (Glissement Vieillesse Technicité), par les mesures nationales au profit de personnels les plus modestes ainsi que par la mise en œuvre partielle du PPCR (parcours professionnels des carrières et rémunérations). Les primes représentent une enveloppe de 86 124.16€ dont 20 666.51€ pour la NBI et 65 457.65€ pour les autres indemnités soit une diminution de -6.65% par rapport à 2016.

Suite à la délibération n°67-CC/2017/CCDS, les données du tableau des effectifs affichent 65 postes ouverts dont 47 pourvus et 18 vacants et la CCDS a procédé aux recrutements suivants :

<b>CABINET</b>		<b>31/12/2016</b>			<b>31/12/2017</b>		
<b>EMPLOIS</b>	<b>GRADE</b>	Ouvert	Pourvu	Vacant	Ouvert	Pourvu	Vacant
Collaborateur de cabinet	Attaché Territorial (sur un emploi fonctionnel)	1	1	0	1	1	0
Assistant administratif	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	1	1	1	0
<b>TOTAL CABINET</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>31/12/2016</b>			<b>31/12/2017</b>		
<b>EMPLOIS</b>	<b>GRADE</b>	Ouvert	Pourvu	Vacant	Ouvert	Pourvu	Vacant
<b>CATEGORIE A</b>							
Directeur général des services	Attaché Territorial (détaché sur un emploi fonctionnel)	1	1	0	1	1	0
Directeur des ressources	Attaché territorial	1	1	0	1	1	0
Directeur du service aux populations	Attaché territorial	1	1	0	1	1	0
Responsable des ressources humaines	Attaché Territorial	1	1	0	1	0	1
Responsable des affaires sociales	Attaché territorial	1	0	1	1	0	1
Chargé de mission aménagement et planification du territoire	Attaché territorial	1	1	0	1	0	1
Chargé de mission développement économique	Attaché territorial	1	0	1	1	0	1
Chargé de mission animateur leader	Attaché territorial	1	1	0	1	1	0
Directeur du développement du territoire	Attaché territorial				1	1	0

<b>CATEGORIE B</b>							
Responsable de l'administration générale et des moyens	Rédacteur territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0	1	1	0
Assistante de direction	Rédacteur territorial	1	1	0	1	1	0
Responsable du service comptable et budgétaire	Rédacteur territorial	1	0	1	1	0	1
Chargé de mission développement économique	Rédacteur territorial	1	0	1	1	1	0
Chargé de mission gestionnaire LEADER	Rédacteur territorial	1	0	1	1	0	1
<b>CATEGORIE C</b>							
Assistant de gestion financière	Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0	1	1	0
Assistant de gestion administrative	Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0	1	1	0
Assistant des ressources humaines	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0	1	1	0
Assistant de gestion administrative	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	3	3	0	3	3	0
<b>Agent administratif</b>	<b>Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>6</b>
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>26</b>	<b>21</b>	<b>5</b>	<b>33</b>	<b>21</b>	<b>12</b>
<b>EXERCICE</b>		<b>31/12/2016</b>			<b>31/12/2017</b>		
EMPLOIS	GRADE	Ouvert	Pourvu	Vacant	Ouvert	Pourvu	Vacant
<b>CATEGORIE A</b>							
Directeur du service environnement	Ingénieur territorial	1	1	0	1	1	0
Chargé de mission déchets	Ingénieur territorial	1	1	0	1	1	<b>0</b>
<b>Chargé de mission assainissement</b>	<b>Ingénieur territorial</b>				<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Chargé de mission énergie partagée	Ingénieur territorial	1	0	1	1	1	0
Chargé de mission informatique	Ingénieur Territorial	1	0	1	1	0	1
<b>CATEGORIE B</b>							
Coordonnateur de collecte	Technicien territorial	2	1	1	2	1	1
<b>Chargé de mission informatique</b>	<b>Technicien territorial</b>				<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Chargé de mission collecte sélective	Technicien territorial	1	1	0	1	1	0
<b>CATEGORIE C</b>							
Contrôleur de la gestion des déchets	Agent de maitrise	1	1	0	1	1	0



Contrôleur de la gestion des déchets	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	2	2	0	2	2	0
Agent technique polyvalent	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0	5	5	0
Coursier	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0	1	1	0
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>13</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>18</b>	<b>14</b>	<b>4</b>
<b>EXERCICE</b>		<b>31/12/2016</b>			<b>31/12/2017</b>		
<b>EMPLOIS</b>	<b>GRADE</b>	<b>Ouvert</b>	<b>Pourvu</b>	<b>Vacant</b>	<b>Ouvert</b>	<b>Pourvu</b>	<b>Vacant</b>
<b>CATEGORIE C</b>							
Agent social	Agent social de 2 <sup>ème</sup> classe	12	10	2	12	10	2
<b>TOTAL FILIERE SOCIALE</b>		<b>12</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>53</b>	<b>42</b>	<b>11</b>	<b>65</b>	<b>47</b>	<b>18</b>

### **AUTRES EVOLUTIONS**

CCDS	2015	2016	2017
Effectif	39	42	47
Emplois saisonniers	5	3	10
Masse salariale	1 826 719.25€	2 007 923.64€	1 908 851.87€
NBI	20 678.58€	20 734.17€	20 666.51€
Autres indemnités	49 897.81€	71 124.83€	65 457.65€
Heures supplémentaires	425.47€	8 012.37€	9 822.90€
Avantages en nature DGS Véhicule de fonction + carburant	885.38€	2 193.83€	2 051.33€
Avantages en nature « cabinet » cartes pétrolières	1 848.57€	4 271.75€	2 580.03€

### **LES ORIENTATIONS DE L'EXERCICE 2018**

Le budget 2018 de la communauté de communes des savanes sera donc marqué par la création du budget du SPANC, l'exercice de la compétence tourisme, transférée en 2017 et par les études sur les transferts des compétences ZAE, GEMAPI, eaux et assainissement.

Lors de la réunion des Maires de la communauté de communes des savanes en date du 8/01/2018 à propos du rapport d'orientations budgétaires et au vu des dernières délibérations, il a été convenu de réviser les statuts et l'intérêt communautaire de la CCDS comme suit :

- Statuts : intégration des points suivants :
  - o Compétence GEMAPI – périmètre obligatoire
  - o Compétence EAUX et ASSAINISSEMENT à partir de 2020
  - o Compétence ECNONMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Intérêt communautaire :
  - o intégration des opérations suivantes :
    - Maisons des services publiques
    - Organisation des manifestations sportives, culturelles et sociales
    - Co-financement des projets d'intérêt communautaire dans les domaines du sport et du social
    - Participation aux actions d'associations assurant la promotion du territoire communautaire dans les domaines du social et du sport
    - Acquisition d'équipements à vocation d'organisation d'événementiels pour l'ensemble du territoire communautaire dans les domaines du social et du sport
  - o Réintégration des opérations suivantes :
    - Création d'un guichet unique pour les porteurs de projet, notamment au travers du GAL
    - Actions de promotion économique intéressant au moins deux communes ;
    - Aménagement des berges, des fleuves et des plans d'eau (hors gestion et prévention des risques naturels)
    - Etudes préalables à la création de nouvelles zones d'activités
    - Accompagnement d'actions de promotions de produits locaux, en complément des chambres consulaires
    - Structuration et redynamisation des activités artisanales

Dans ce contexte, il sera nécessaire de poursuivre les efforts de maîtrise budgétaire en s'appuyant notamment sur la création d'un service de contrôle de gestion en permettant à la CCDS de se doter d'un véritable siège qui pourra héberger l'ensemble de ses ressources.

La politique budgétaire de la CCDS doit également mettre en place un modèle économique basé sur le dynamisme des assiettes fiscales de nature à maintenir une pression fiscale acceptable voir constante.

La poursuite des travaux du schéma de mutualisation devrait favoriser les échanges entre les communes membres et la CCDS pour assurer à long terme le développement partenarial du territoire.

A travers les éléments de contexte économique, puis la présentation des recettes et des dépenses de fonctionnement de la collectivité, de sa politique RH, enfin, à travers ses projets d'investissement et l'état de la dette sur le budget principal et désormais de son budget annexe, le rapport d'orientation budgétaire doit permettre à notre EPCI de répondre aux objectifs fixés :

- Développer une capacité d'adaptation dans un univers territorial qui se modifie ;
- Faire face aux conséquences des baisses de dotation à pression fiscale constante pour le contribuable
- de développer un modèle économique pour le territoire en modernisant et adaptant nos services afin d'améliorer son attractivité.

S'agissant des recettes, il est prévu de maintenir la pression fiscale au niveau actuel tout en poursuivant le lissage de la TEOM. Sur ces bases, le produit fiscal 2018 se présente comme suit :

	Bases 2016	%evol réel	Bases 2017	%evol prév	Bases 2018
Base taxe habitation	15 033 584	0,9%	15 172 000	1,00%	15 323 720
Base foncier bâti	36 110 744	4,0%	37 542 000	4,00%	39 043 680
Base foncier non bâti	397 104	5,9%	420 400	6,00%	445 624
Base CFE	37 070 050	-0,8%	36 764 000	-1,00%	36 396 360
	Taux 2016	%evol réel	Taux 2017	%evol prév	Taux 2018
Taux taxe habitation	12,260%	0,0%	12,260%		12,260%
Taux foncier bâti	3,000%	0,0%	3,000%		3,000%
Taux foncier non bâti	3,450%	0,0%	3,450%		3,450%
Taux CFE	24,560%	0,0%	24,560%	0,00%	24,560%
	Produits 2016	%evol réel	Produits 2017	%evol prév	Produits 2018
Produit taxe habitation	1 843 117,40	0,9%	1 860 087,20	1,00%	1 878 688,07
Produit foncier bâti	1 083 322,32	4,0%	1 126 260,00	4,00%	1 171 310,40
Produit foncier non bâti	13 700,09	5,9%	14 503,80	6,00%	15 374,03
Produit CFE	9 104 404,28	-0,8%	9 029 238,40	-1,00%	8 938 946,02
Produit fiscal	12 044 544,09		12 030 089,40		12 004 318,52

Pour ce qui concerne les dépenses, il est prévu :

- une diminution des charges à caractère général de 5% par rapport aux dépenses 2017.
- Les charges de personnel comprennent les dépenses du chapitre 012 et aucune création de poste n'est envisagée au BP 2018 ; Les rémunérations des agents de la collectivité devraient évoluer de 5% par rapport à 2017 selon 2 facteurs :
  - o L'évolution des effectifs en 2017, l'exercice de nouvelles compétences ainsi que la politique d'avancement RH conforme à la GPEC ;
  - o des augmentations structurelles et réglementaires issues du glissement vieillesse technicité évalué à 2% et de l'augmentation des cotisations CNRACL et IRCANTEC de 05%. Les autres besoins des services déjà existants seront pourvus grâce à la politique de gestion prévisionnelle des emplois et compétences.
- La CCDS continue à porter une politique ambitieuse en matière de ressources humaines, en maintenant les efforts qui sont les siens par exemple en matière de formation notamment dans la préparation de concours et examens professionnels, d'actions sociale, culturelle et sportive.
- Le tableau des effectifs au 01/01/2018 est ce qui suit :

<b>CABINET</b>		<b>31/12/2017</b>			<b>01/01/2018</b>		
EMPLOIS	GRADE	Ouvert	Pourvu	Vacant	Ouvert	Pourvu	Vacant
Collaborateur de cabinet	Attaché Territorial (sur un emploi fonctionnel)	1	1	0	1	1	0
Assistant administratif	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0	1	1	0
<b>TOTAL CABINET</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>31/12/2017</b>			<b>01/01/2018</b>		
EMPLOIS	GRADE	Ouvert	Pourvu	Vacant	Ouvert	Pourvu	Vacant
<b><u>CATEGORIE A</u></b>							
Directeur général des services	Attaché Territorial (détaché sur un emploi fonctionnel)	1	1	0	1	1	0
Directeur des ressources	Attaché territorial	1	1	0	1	1	0
Directeur du service aux populations	Attaché territorial	1	1	0	1	1	0
Responsable des ressources humaines	Attaché Territorial	1	1	0	1	0	1
Responsable des affaires sociales	Attaché territorial	1	0	1	1	0	1
Chargé de mission aménagement et planification du territoire	Attaché territorial	1	0	1	1	0	1
Chargé de mission développement économique	Attaché territorial	1	0	1	1	0	1
Chargé de mission animateur leader	Attaché territorial	1	1	0	1	1	0
Directeur du développement du territoire	Attaché territorial	1	0	1	1	1	0
<b><u>CATEGORIE B</u></b>							
Responsable de l'administration générale et des moyens	Rédacteur territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0	1	1	0
Assistante de direction	Rédacteur territorial	1	1	0	1	1	0
Responsable du service comptable et budgétaire	Rédacteur territorial	1	0	1	1	0	1
Chargé de mission développement économique	Rédacteur territorial	1	1	0	1	1	0
Chargé de mission gestionnaire LEADER	Rédacteur territorial	1	0	1	1	0	1
<b><u>CATEGORIE C</u></b>							
Assistant de gestion financière	Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0	1	1	0

Assistant de gestion administrative	Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0	1	1	0
Assistant des ressources humaines	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0	1	1	0
Assistant de gestion administrative	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	3	3	0	3	3	0
<b>Agent administratif</b>	<b>Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>33</b>	<b>21</b>	<b>12</b>	<b>33</b>	<b>25</b>	<b>8</b>
<b>EXERCICE</b>		<b>31/12/2017</b>			<b>01/01/2018</b>		
EMPLOIS	GRADE	Ouvr t	Pourv u	Vacan t	Ouvr t	Pourvu	Vacant
<b>CATEGORIE A</b>							
Directeur du service environnement	Ingénieur territorial	1	1	0	1	1	0
Chargé de mission déchets	Ingénieur territorial	1	1	0	1	1	0
<b>Chargé de mission assainissement</b>	<b>Ingénieur territorial</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Chargé de mission énergie partagée	Ingénieur territorial	1	1	0	1	1	0
Chargé de mission informatique	Ingénieur Territorial	1	0	1	1	0	1
<b>CATEGORIE B</b>							
Coordonnateur de collecte	Technicien territorial	2	1	1	2	1	1
<b>Chargé de mission informatique</b>	<b>Technicien territorial</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Chargé de mission collecte sélective	Technicien territorial	1	1	0	1	1	0
<b>CATEGORIE C</b>							
Contrôleur de la gestion des déchets	Agent de maitrise	1	1	0	1	1	0
Contrôleur de la gestion des déchets	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	2	2	0	2	2	0
Agent technique polyvalent	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	5	5	0	5	5	0
Coursier	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0	1	1	0
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>18</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>18</b>	<b>14</b>	<b>4</b>
<b>EXERCICE</b>		<b>31/12/2017</b>			<b>01/01/2018</b>		
EMPLOIS	GRADE	Ouvr t	Pourv u	Vacan t	Ouvr t	Pourvu	Vacant
<b>CATEGORIE C</b>							
Agent social	Agent social de 2 <sup>ème</sup> classe	12	10	2	12	10	2
<b>TOTAL FILIERE SOCIALE</b>		<b>12</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>65</b>	<b>47</b>	<b>18</b>	<b>65</b>	<b>51</b>	<b>14</b>

une baisse des attributions de compensation compte tenu du transfert du périmètre obligatoire de la compétence « tourisme »,

COMMUNES	ATTRIBUTION COMPENSATION DROIT COMMUN	DE DE	TRANSFERT COMPETENCE TOURISME	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2018
IRACOUBO	139 621 €		-91 285€	48 336€
KOUROU	6 341 948 €		-8 015€	6 333 933€
SAINT-ELIE	621 072 €		0	621 072€
SINNAMARY	3 748 845 €		-74 964€	3 673 881€
TOTAL	10 851 486 €		-174 264€	10 677 222€

- une progression des charges de gestion courante résultant :
  - o de la stagnation des charges obligatoires par rapport aux réalisations 2 017
  - o d'une enveloppe de 500 K€ de subventions dont 474 K€ pour l'Epic « tourisme »
  
- Les charges financières devraient diminuer par rapport à 2017 selon le tableau d'amortissement du prêt en cours.

Sur ces bases, la CAF et la CAF nette sont positives de respectivement 305 K€ et 204 K€.

Pour ce qui concerne la section d'investissement, la CCDS compte achever les opérations en cours et impulser de nouveaux projets en cohérence avec son projet de territoire. En définitive, par grandes masses, le budget 2018 devrait se présenter ainsi :

Fonctionnement				
Chapitre	Libellé	2 017	%	Projet BP 2018
011	Charges à caractère général	4 189 972,95	-5,00%	3 980 000,00
012	Charges de personnel	1 950 480,75	5,00%	2 048 000,00
014	Atténuation de produits	13 260 453,00	-1,31%	13 086 189,00
65	Charges de gestion courante	195 898,73	230,78%	648 000,00
	<i>Obligatoires</i>	147 398,73	1,00%	148 000,00
	<i>Subventions</i>	48 500,00	930,93%	500 000,00
66	Charges financières	24 415,11	-6,56%	22 814,12
67	Charges exceptionnelles	31 359,72	-68,11%	10 000,00
	<i>Sous -total dépenses réelles</i>	19 652 580,26	0,72%	19 795 003,12
042	Dotations aux amortissements	233 654,45	0,15%	234 000,00
	<i>Sous total dépenses d'ordre</i>	233 654,45	0,15%	234 000,00
<b>Total dépenses</b>		<b>19 886 234,71</b>	<b>0,72%</b>	<b>20 029 003,12</b>
013	Atténuations de charges	9 824,00	-100,00%	
70	Produits d'exploitation			
73	Impôts et taxes	17 087 807,00	0,07%	17 100 000,00
74	Dotations et participations	3 000 412,28	-0,01%	3 000 100,00
75	Produits de gestion courante	30 415,06	-100,00%	
77	Produits exceptionnels	2 500,94	-100,00%	
	<i>Sous total recettes réelles</i>	20 130 959,28	-0,15%	20 100 100,00
	Travaux en régie			
78	Reprise sur amortissements	4 944,24	-100,00%	
	Solde d'exécution			1 885 336,30
	<i>Sous total recettes d'ordre</i>	4 944,24	38031,97%	1 885 336,30
<b>Total recettes</b>		<b>20 135 903,52</b>	<b>9,19%</b>	<b>21 985 436,30</b>
<b>Résultat</b>		<b>249 668,81</b>	<b>683,61%</b>	<b>1 956 433,18</b>
<b>CAF</b>		<b>478 379,02</b>	<b>-36,22%</b>	<b>305 096,88</b>
<b>CAF nette</b>		<b>378 715,99</b>	<b>-46,18%</b>	<b>203 832,86</b>
<b>Investissement</b>				
16	Remb. emprunt	99 663,03	1,61%	101 264,02
20	Immob. Incorporelles	60 313,35	-100,00%	
21	Immob. Corporelles	496 096,31	-100,00%	
23	immob. En cours	152 814,67	1267,13%	2 089 169,16
040	Amortissements	4 944,24		
<b>Total dépenses</b>		<b>813 831,60</b>	<b>169,15%</b>	<b>2 190 433,18</b>
10	Dotations, subventions	68 412,71	-100,00%	
13	Subvention d'investissement	188 129,06	-100,00%	
16	Emprunts			
23	Immob. En cours		#DIV/0!	
040	Amortissement	233 654,45		234 000,00
	Résultat	249 668,81		1 956 433,18
<b>Total recettes</b>		<b>739 865,03</b>	<b>196,06%</b>	<b>2 190 433,18</b>
<b>Solde d'investissement</b>		<b>- 73 966,57</b>	<b>-100,00%</b>	<b>-</b>
<b>Besoin de financement</b>		<b>640 202,00</b>		<b>2 089 169,16</b>
<b>Variation fonds de roulement</b>		<b>- 73 966,57</b>	<b>-100,00%</b>	<b>-</b>
<b>FR initial</b>		<b>4 430 233,86</b>	<b>-1,67%</b>	<b>4 356 267,29</b>
<b>FR final</b>		<b>4 356 267,29</b>	<b>0,00%</b>	<b>4 356 267,29</b>
<b>Besoin de financement annuel (Art. 13-2 loi 2018-32)</b>		<b>- 99 663,03</b>	<b>2%</b>	<b>- 101 264,02</b>
<b>Encours de dette</b>		1 451 097,90		1 349 833,88
<b>Ratio de désendettement ( en années)</b>		3,03		4,42
<b>Taux d'épargne brute</b>		2,38%		1,39%
	RAR recettes investissement	<b>1 894 962,50</b>		
	RAR dépenses investissement	<b>4 365 893,49</b>		
	Solde RAR	<b>- 2 470 930,99</b>		
	Résultat d'exécution	<b>1 885 336,30</b>		

Le respect des prescriptions de la loi 2018-32 ressort comme suit :

<b>Eléments Art. 13-2 loi 2018-32)</b>	<b>2 017</b>	<b>%</b>	<b>2 018</b>
Dépenses réelles de fonctionnement Budget principal	19 652 580,26	0,72%	19 795 003,12
Dépenses réelles de fonctionnement Budget annexes			
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>19 652 580,26</b>	<b>0,72%</b>	<b>19 795 003,12</b>
Dépenses plafond (art 13-2 loi 2018-32)	19 652 580,26	1,20%	19 888 411,22
Dépenses plafond maximum 3 critères (art 13-2 loi 2018-32)	19 652 580,26	1,65%	19 976 847,83
Besoin de financement annuel budget principal	- 99 663,03		- 101 264,02
Besoin de financement annuel budgets annexes			
<b>Total besoin de financement</b>	<b>- 99 663,03</b>	<b>1,61%</b>	<b>- 101 264,02</b>
<b>Capacité de désendettement budget principal</b>	<b>3,03</b>	<b>45,85%</b>	<b>4,42</b>
<b>Plafond capacité de désendettement (art 29 - loi 2018-32)</b>			
Communes et EPCI	12		12
Départements	10		10
Régions et Collectivités territoriales	9		9

## **LES ORIENTATIONS SECTORIELLES 2018**

### **LES ORIENTATIONS DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

#### **1. Gestion des déchets**

L'année 2017 a été marquée par de nombreuses actions en faveur de l'amélioration de la qualité des prestations d'une part et par la structuration du service d'autre part.

L'année 2018 devra être marquée par l'aboutissement de toutes les études et investigations menées depuis 2016. Un réseau de trois déchèteries, un centre de transfert, la réhabilitation de la décharge de Pariacabo, l'instauration d'une tarification pour la gestion des professionnels desservis par le service public, la décision quant à la solution de traitement à retenir sur la CCDS, l'aménagement des emplacements de dépôts collectifs, le renforcement du dispositif de tri, l'augmentation des performances de tri des emballages, verre, piles, électroménagers...

En vue de conforter ces actions, un programme de sensibilisation et de communication à la gestion, au tri et à la prévention des déchets auprès des scolaires, particuliers et des professionnels devrait se renforcer et se poursuivre en 2018.

Enfin, dans une dynamique de réduction, valorisation des déchets, il s'agira de décliner sur l'ensemble du territoire communautaire, des opérations de prévention, réduction des déchets (compostage domestique, stop pub, couche lavable...) en accord avec les financements du contrat d'objectif signé en 2016 avec l'ADEME.



Gestion déchet					PRIORISATION TECHNIQUE
ACTIONS/OPERATION	MONTANT PREVISIONNEL	MONTANT CCDS HORS AIDE	MONTANT AIDE	AIDE ENVISAGEE	
Aménagement point collectif déchet (Débarcadère St-Elie/2t Combi, Savane Manuel, ...)	80 000,00 €	80 000,00 €	- €	0%	1
Viabilisation éco-centre de valorisation Kru	200 000,00 €	200 000,00 €	- €	0%	1
Déchèterie Kru (dépassement besoin sur enveloppe initiale + 300 000€)	300 000,00 €	90 000,00 €	210 000,00 €	70%	1
Déchèteries Sinnamary/tracoubo (Dépassement besoin sur enveloppe 150 000 € Sinnamary et 100 000€ tracoubo)	250 000,00 €	75 000,00 €	175 000,00 €	70%	1
Bornes tri sélectif - Renforcement dispositif	50 000,00 €	50 000,00 €	- €	à définir avec Eco-Emballages	2
Composteur domestique /Gaspillage alimentaire	15 000,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	50%	4
Programme pédagogique sur la gestion des déchets auprès des scolaires	10 000,00 €	10 000,00 €	- €	0%	4
Programme de sensibilisation / actions en partenariat avec les associations des Savanes sur la gestion des déchets	10 000,00 €	10 000,00 €	- €	0%	4
Communication /Impression	10 000,00 €	10 000,00 €	- €	0%	4
Matériel/équipement mayouri nettoyage	10 000,00 €	10 000,00 €	- €	0%	3
Etudes diverses ((tude opportunité ISOND, centre de tri...)	30 000,00 €	30 000,00 €	- €	0%	1
Suivi post-réhabilitation des décharges de Sinnamary/tracoubo	40 000,00 €	40 000,00 €	- €	0%	2
Réhabilitation décharge St-Elie Création site simplifié de stockage / Mission maîtrise d'oeuvre	50 000,00 €	15 000,00 €	35 000,00 €	70%	3
<b>TOTAL</b>	<b>1 055 000,00 €</b>	<b>627 500,00 €</b>	<b>427 500,00 €</b>		

## 2. Assainissement non collectif

Pour l'année 2018, les missions définies dans le règlement du SPANC seront désormais assurées en interne par un chargé de mission assainissement en cours de recrutement.

Le service aura à charge de poursuivre la bonne réalisation des missions obligatoires puis au fil du fonctionnement d'étendre ses services aux missions non obligatoires. Enfin, une attention particulière sera apportée à la mise en œuvre du programme de contrôle d'entretien et mise en conformité des installations (suivi décennale) de toutes les installations ANC du territoire.

Des actions de sensibilisation et de formation viendront compléter ses missions obligatoires afin d'accompagner la population vers une meilleure gestion de leur eaux usées non collectif, la préservation de l'environnement et de leur santé.

Dans le cadre de l'étude de transfert de la gestion de l'eau potable et pluviale et de l'assainissement collectif, le service assurera le suivi de l'étude, organisera les différents comités techniques et de pilotage avec la CCDS et les différentes communes membres afin de parvenir à la définition d'un projet communautaire mi-2019 et ainsi préparer son transfert.

Enfin, des schémas directeurs d'assainissement seront conduits afin de donner une vision prospective à 25 ans sur ses missions. Mettre le budget de fonctionnement du SPANC le montant des recettes des usagers et une éventuelle recette de la CCDS pour 2018.

ASSAINISSEMENT – ORIENTATIONS 2018	
ACTIONS/OPERATION	MONTANT PREVISIONNEL
Communication/sensibilisation / Formation /Etudes SPANC	20 000,00 €
Aide à la mise en conformité des installations ANC	50 000,00 €
Aide à l'acquisition de dispositifs ANC pour les installations présentant un risque sanitaire	100 000,00 €
Véhicule de service / Equipements spécifiques	25 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>195 000,00 €</b>

### 3. Gestion de l'énergie

Pour l'année 2018, la CCDS poursuivra les actions d'ores et déjà lancées. Aussi, la CCDS disposera d'éléments suffisants pour proposer des préconisations MDE hiérarchisées pour réduire les consommations des usagers sur le territoire.

Enfin, la période 2016-2018 devrait ensuite permettre le soutien aux projets et promotion énergies renouvelables auprès des particuliers.

PERSPECTIVES 2018		
ENERGIE		
ACTIONS/OPERATION	MONTANT PREVISIONNEL	AIDE ENVISAGEE
Savann'Eco	20000,00€	0%
<b>TOTAL</b>	<b>20000,00€</b>	

### LES ORIENTATIONS DE LA DIRECTION DES SERVICES AUX POPULATIONS

#### 1. Compétence sociale

2017 a été marqué par la réalisation de l'analyse des Besoins Sociaux sur le territoire des Savanes et le début fébrile du dispositif des aides facultatives. Le diagnostic réalisé permettra de définir et prioriser les problématiques du territoire des Savanes et ainsi mettre en place pour les 3 prochaines années, une politique sociale structurée, cohérente et qui réponde au mieux aux besoins et attentes de la population.

Sur l'année 2017, le service d'aide à domicile a dû faire face à l'accroissement des bénéficiaires et à la diminution de moyens humains. Aussi, il sera nécessaire de renforcer l'équipe du service d'aide à domicile par le recrutement de deux aides à domicile qualifiées.

Il conviendra également de prévoir le recrutement d'un poste administratif et de faire l'acquisition d'un véhicule pour l'antenne de Kourou afin de permettre la réalisation des différentes missions tant dans la compétence action sociale que dans les compétences sport et culture.

La CCDS souhaite pour 2018 poursuivre le dispositif des aides facultatives, initier une étude relative à la mise en place du service de portage de repas à domicile et organiser des actions de prévention, de formation et d'information à travers notamment la mise en place d'ateliers thématiques. Une enveloppe d'un montant total de 250 000euros est à prévoir.

ACTIONS	COUT PREVISIONNEL	
	Fonctionnement	Investissement
Actions de prévention et D'animation (addictologie, ateliers thématiques,...)	100 000€	
Service de portage de repas à domicile (études, acquisition véhicule frigorifique)	25 000€	
Dispositif des Aides Facultatives	50 000 euros	
Convention APEIG/CCDS	30 902 euros (sur la base des données 2017)	
Convention Mission Locale/CCDS	65 460 euros	
Production d'outils de communication	50 000€	
Fournitures et équipements du personnel		15 000€
Frais de déplacement UNCCAS	5000€	
Acquisition logiciel social		21 000 euros
Acquisition véhicule		25 000euros
<b>ENVELOPPE BUDGETAIRE 2018</b>	<b>321 362€</b>	<b>61000€</b>

## 2. Compétence Habitat

Observatoire de l'habitat : un outil partenarial de partage de données qui poursuit un objectif de connaissance et d'analyse dans le domaine de l'habitat

Programme Local de l'Habitat :

- Art L 302-1 à L 302-4-1 du code de la construction et de l'habitat.
- PLH : document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat.
- Elaboration d'un PLH est obligatoire pour :
- Les métropoles ;
- Les communautés urbaines ;
- Les communautés d'agglomération ;
- Les communautés de communes compétentes en matière d'habitat de plus de 30 000habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants (la CCDS se compose de 31 147 habitants dont 25 971 habitants pour la commune de Kourou)

La CCDS souhaite mettre en place pour 2018, le dispositif d'aide à l'amélioration des logements occupés par des personnes défavorisées. Pour ce faire, une enveloppe d'un montant de 30 000€ est proposée.

A l'image du dispositif des aides facultatives, un règlement d'attribution visant à définir les modalités d'attribution desdites aides sera mis en place.

ACTIONS	OBSERVATIONS	COUT PREVISIONNEL
Mise en place de l'Observatoire de l'Habitat sur le territoire des Savanes	Etablir une convention avec l'AUDEG (missions de l'agence définies par l'art L. 1322-6 du code de l'urbanisme) Elaboration de supports de communication permettant la vulgarisation des données pour tout Public	50 000 €
Elaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH)	(A voir avec l'EPFAG pour l'accompagnement administratif et le suivi de la mission à titre gratuit) Prévoir une enveloppe dans le cadre du lancement du marché	80 000€
Dispositif d'aide à l'amélioration des logements occupés par des personnes défavorisées	Elaboration d'un règlement interne d'attribution de ces aides par la CCDS (critères, modalités,...)	30 000€
<b>ENVELOPPE BUDGETAIRE 2018</b>		<b>160 000€</b>

### 3. Compétences Culture et sport

La diversité et le dynamisme de la vie associative d'un territoire représentent une richesse locale et participent ainsi au développement touristique, éducatif, sportif, culturel et social.

Aussi dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes Des Savanes souhaite poursuivre son soutien à des projets de dimension intercommunale destinés à animer, dynamiser et renforcer l'attractivité de son territoire rural. Pour ce faire, une enveloppe d'un montant de 150 000 euros est proposée pour l'exercice 2018, pour lesdites compétences et répartie comme suit : 50 000euros pour la compétence culture et 100 000€ pour la compétence sport.

Il est à noter qu'une révision des statuts et de l'intérêt communautaire s'impose pour permettre à la CCDS d'initier des manifestations et de soutenir des actions d'associations dans le cadre de la compétence sport.

Pour la compétence culture, outre l'enveloppe dédiée au soutien des associations, il est proposé une enveloppe de 50 000euros pour l'organisation de manifestations sur 2018 et 50 000euros pour la production de supports de communication. En conséquence, l'enveloppe globale pour cette compétence s'élève à 150 000euros.

Fort du succès des diverses manifestations sportives réalisées en 2017(Coupe des Savanes, 1<sup>ère</sup> édition du Grand Prix des Savanes), nous constatons une volonté de l'intercommunalité de s'inscrire dans une démarche de valorisation d'autres disciplines et de contribuer, à travers ces actions, au maintien voire au renforcement de la cohésion sociale sur le territoire.

Pour permettre la réalisation des actions souhaitées dans les compétences sport et culture, le renforcement de l'équipe de la Direction des services aux Populations par la création d'un poste d'animateur est nécessaire.

PROJETS	BUDGET PREVISIONNEL
Coupe des Savanes	<b>8000 euros</b>
Tournoi de Tennis sur le territoire des Savanes	<b>10 000 euros</b>
Le grand prix des savanes	<b>60 000 euros</b>
Subvention aux associations	<b>100 000 euros</b>
Production d'outils de communication	<b>50 000 euros</b>
<b>BUDGET PREVISIONNEL 2018</b>	<b>228 000€</b>

## **LES ORIENTATIONS DE LA DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

La CCDS s'inscrit dans une démarche cohérente et complémentaire aux autres compétences exercées en mettant l'accent sur le développement du territoire des savanes, tout en prenant en compte le transfert de compétences obligatoire.

La priorité serait la mise en œuvre d'un schéma directeur dans le domaine économique (touristique, Domaines et Zones d'Activités économiques, Marketing territorial) et mener une démarche d'aménagement du territoire afin qu'un projet commun d'intérêt communautaire puisse ressortir et créer un lien entre les compétences exercées.

D'ores et déjà, la CCDS s'appuie sur ces deux partenariats actés avec le Parc Naturel Régional et l'EPFA Guyane pour mener à bien cette priorité.

Les missions du service du développement du territoire se déclinent en 3 volets :

### **1. Planification et aménagement du territoire**

En plus du schéma directeur, l'année 2018 consistera à amorcer la prise de compétence des ZAE (Ports de pêche et de plaisance...), accompagner le projet de « croissance bleue » porté par la Commune de Sinnamary, identifier les réserves foncières et d'autre part à finaliser les actions en cours comme l'aménagement des criques et des sites touristiques, et assurer une couverture des zones dites blanches.

Avec le PNRG, la CCDS évalue la prise en compétence de la GEMAPI et ses incidences budgétaires et de moyens nécessaires à son exercice. L'évaluation des finances mobilisables (subventions, taxes....) pour réaliser les investissements amènera le Conseil communautaire à délibéré au 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

Pour la CCDS, déployer des espaces sur son territoire, des antennes de proximité, assimilées aux missions de « maison des services au public » (MSP) du Territoire des Savanes est fondamental. Suite à l'attribution d'une assiette foncière par la Commune d'Iracoubo pour l'implantation de l'antenne de la CCDS, une étude des besoins est lancée tant en interne (services de la CCDS...), avec les services et élus communaux, qu'en externe vers les partenaires opérant sur ce territoire (CAF, pôle Emploi, Mission locale...) pour la construction de cette antenne de proximité assimilée à une MSP.

Enfin, la Communauté de Communes des Savanes va finaliser pour juin 2018 l'aménagement de sites naturels et plans d'eau du Territoire des Savanes. Ce projet consiste à aménager, à mettre en valeur et à remettre en état les sites suivants :

- Crique Parforce (commune de Kourou)
- Crique Canceler (commune de Sinnamary)
- Crique Morpio (commune d'Iracoubo)
- Crique Organabo (commune d'Iracoubo).

Et il s'agit de proposer :

- des aménagements visant à mettre en valeur les espaces naturels,
- des axes d'amélioration du fonctionnement global des sites, notamment en matière de circulation et de stationnement,
- l'accueil d'activités économiques, touristiques, sportives et culturelles des sites.

L'enveloppe globale dédiée aux travaux de l'ensemble des criques est de 530 000 € répartie comme suit ( somme déjà au budget) :

- Lot 1 - Crique Parforce : 223 000€ (deux cent vingt-trois mille euros)
- Lot 2 - Crique Canceler : 137 000€ (cent trente-sept mille euros)
- Lot 3 - Crique Morpio et Organabo : 170 000€ (cent soixante-dix mille euros)

### **2 Développement économique et touristique**

En matière de développement économique, la CCDS poursuivra les projets en cours de même que les actions partenariales avec les chambres consulaires et les organismes d'insertion.

Le transfert de la compétence touristique des communes vers la CCDS a concerné la partie obligatoire soit l'animation et la promotion touristique. Par convention, la CCDS a laissé pendant 1 an la gestion de cette compétence aux communes membres. Il convient de poursuivre la mise en place de l'EPIC et développer la mise en œuvre de cette compétence.

Dans le domaine du nautisme, au vue du potentiel du territoire et afin de renforcer la dynamique du projet de croissance bleue de Sinnamary, la CCDS va fédérer les acteurs (privés, associatifs et publics...) sous forme de réseau.

Dans le domaine économique, le plan de revitalisation commerciale sera relancé, la mutualisation des sites et acteurs, à travers diverses actions.... sera privilégiée.

### 3 Programme LEADER

Le Programme LEADER est une initiative européenne qui vise à soutenir les porteurs de projets des territoires ruraux. Il existe depuis 1991, mais a été programmé pour la première fois sur le territoire de la CCDS entre 2007 et 2013. Cette programmation a été portée par le Parc Naturel Régional de la Guyane (PNRG). Les résultats de ce dispositif sur cette période témoignent de la capacité du territoire à mettre en œuvre ce type de programme, mais aussi de nouveaux défis à relever.

La Communauté de Communes des Savanes a été confirmée comme structure porteuse de la nouvelle génération de LEADER 2014-2020, sur la base de trois enjeux territoriaux pour les Savanes. Le premier défi, est de créer de la vie et du lien entre les communautés ; le deuxième, vise à mettre en place une réelle dynamique touristique autour des patrimoines ruraux ; le troisième, enfin, serait de soutenir l'accompagnement des filières traditionnelles et informelles pour favoriser le développement endogène du territoire.

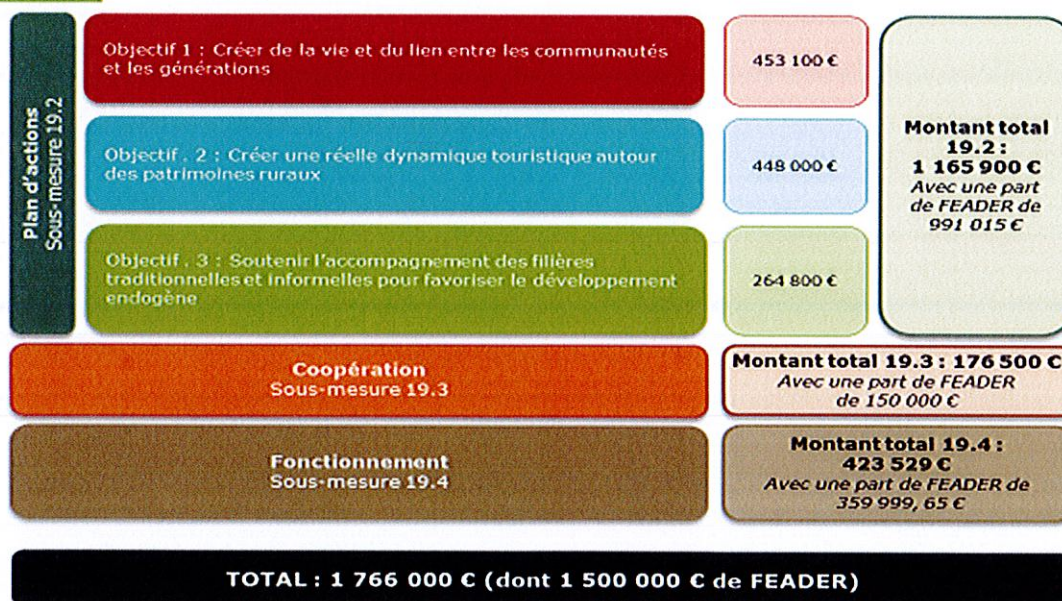
Au travers de ces enjeux, la CCDS a défini les 7 fiches-actions suivantes :

FICHES-ACTIONS	Montant prévus par fiche-action
1. Valoriser et transmettre les savoirs, la culture et les patrimoines des Savanes ;	223 600 €
2. Soutenir des dynamiques de développement pérennes dans les villages et les bourgs et créer des lieux d'échange ;	229 500 €
3. Définir une identité partagée « Savanes » et mettre en réseau les acteurs touristiques ;	236 200 €
4. Développer l'offre d'hébergement et de découverte des patrimoines ruraux	211 800 €
5. Favoriser l'organisation et la mise en réseau des acteurs des filières agricoles et artisanales ;	264 800 €
6. Préparation et mise en œuvre des activités de coopération du Groupe D'Action Locale ;	176 500 €
7. Enfin, Animation et fonctionnement du GAL des Savanes.	423 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 766 000</b>

Pour mener à bien, ces ambitions, la CCDS en tant que structure porteuse du Programme Leader a signé une convention avec la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), l'Agence de Services et de Paiement (ASP) et le Groupe d'Action Locale (GAL) des Savanes, pour un montant global de 1 766 000 (un million sept cent soixante-six mille euros), pour la période 2014-2020.



## Répartition par sous-mesures



<b>BUDGET PREVISIONNEL DU GAL DES SAVANES</b>							
<b>PERIODE DU 01/09/2017 au 31/08/2018</b>							
<b>FONCTIONNEMENT :</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>INVESTISSEMENT :</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Dépenses de rémunération Animateur-Leader	14002,2	42006	28004	Achat de véhicule Leader	0	18700	0
Dépenses de rémunération Gestionnaire-Leader	0	42006,48	28004,32	Fournitures et équipements	0	1278,6	852
Carburant	0	3000	2000	Production d'outils de communication	0	3676,8	2451
Transport collectif des membres du COPROG	0	1216,5	811				
Frais de repas des membres du COPROG	0	2256	1504	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>23655</b>	<b>3303</b>
Location de salle de réunion	0	360	240	<b>TOTAL</b>	<b>26958,4</b>		
Frais de déplacement	0	3000	2000				
Frais de mission (restauration)	0	2049,6	1366,4				
Frais d'hébergement (métropole)	0	1622,7	1081,8				
Coût indirects (loyer, eau, électricité)	3850,51	11551,44	7700,96				
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>17852,7</b>	<b>109068,72</b>	<b>72712,48</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>199633,87</b>						

<b>ANNÉE</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
SOUS TOTAL	<b>17852,7</b>	<b>132724,12</b>	<b>76015,48</b>
TOTAL DU BUDGET PREVISIONNEL	<b>226592,27</b>		

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET</b>			
<b>FINANCEURS PUBLICS SOLLICITÉS</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
CTG	2677,9	19908,61	11402,31
Participation Européenne : FEADER	15174,8	112815,49	64613,16
<b>Sous TOTAL</b>	<b>17852,7</b>	<b>132724,1</b>	<b>76015,47</b>
<b>Sous-total aide publique sollicitée</b>	<b>226592,27</b>		
<b>TOTAL général = coût du projet</b>	<b>226592,27</b>		

Si le comité de programmation n'a pas pu se réunir dans les termes de quorum définis par les règles européennes, la CCDS a déjà pris des mesures de correction pour assouplir ces règles, mener à bien l'accueil des porteurs de projet et leur suivi, et faire évaluer par le service d'appui les 1ers dossiers candidats.

## AUTRES ORIENTATIONS

La CCDS va poursuivre sa démarche de mutualisation et de partenariat avec le PNRG, la CCIG, l'EPFA Guyane et assurer la pleine puissance de leur mise en œuvre, en 2018.

La loi NOTRe du 7 août 2015 rend obligatoire la création d'un Conseil de Développement (CDD) dans les Communautés à fiscalité propre, dont la population est supérieure à 20 000 habitants. Il s'agit d'un organe de concertation composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs situés dans le périmètre intercommunal. Le conseil communautaire fixe lui-même, par délibération, la composition du conseil de développement. Le CDD est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable sur le territoire intercommunal. Ainsi, la CCDS doit acter la création du Conseil De Développement de la Communauté de Communes des Savanes, avec les collèges suivants :

1. Le Collège « Développement économique & développement local »,
2. Le Collège « Bio-social » (*Logements, Habitat, Foncier, Cohésion sociale et Instances d'intégration, Santé, Sports & Culture, Services à la population et solidarité, formation*),
3. Le Collège « Vie associative »,
4. Le Collège « Environnement & Recherche »,
5. Le Collège « Experts ou personnes qualifiées »,

Aussi, je vous demande de bien vouloir vous prononcer quant aux orientations budgétaires 2018 de la CCDS. »

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le rapport de présentation,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

### **DÉCIDE d'adopter les orientations budgétaires de la CCDS pour l'exercice 2018**

#### **VOTE :**

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

Nombre de conseillers présents : 07

Nombre de procurations : 05

Nombre de votants : 12

Pour : 12 (dont 05 procurations)

Contre : 00

Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 27 février 2018  
Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

  
**François RINGUET**